

Domaine Public DP

1007

J.A. 1000 Lausanne 1
13 septembre 1990

Hebdomadaire romand
Vingt-septième année

La bougie ou le cancer

Plus l'échéance du 23 septembre approche, plus l'argumentaire des partisans et des adversaires de l'énergie nucléaire se réduit comme peau de chagrin. Se font face deux visions apocalyptiques: le retour à l'âge des cavernes, l'effondrement économique et le spectre de la pénurie d'un côté, l'irradiation de la planète et son cortège de cancers et de malformations de l'autre.

A ce jeu de qui peur gagne, l'angoisse devient ressource politique essentielle. Mais le registre émotionnel est de maniement difficile: quel que soit le vainqueur au soir du 23 septembre, l'argument peut très rapidement servir la cause adverse. Qu'advienne un nouveau Tchernobyl et tout projet de centrale nucléaire sera condamné; et si le contingentement de la consommation d'électricité devait intervenir, le recours accru au nucléaire trouverait sur le champ une majorité populaire. L'importance de l'enjeu justifie pourtant d'aborder le scrutin avec un regard froid, calculateur. Car c'est bien d'un choix pour ou contre la modernité qu'il s'agit, du court terme contre le long terme et de l'affectation de moyens financiers importants dans l'une ou l'autre solution possible.

Aujourd'hui la Suisse ne manque pas de courant électrique; ses importations, elle les utilise pour remplir à bon compte ses barrages et exporter de l'électricité de pointe au prix fort. Une affaire commerciale donc, mais qui repose sur des bases fragiles: rien n'assure que persistent longtemps les livraisons françaises à bas prix; et au rythme où croît la consommation intérieure, il ne restera plus rien à exporter. D'où le soupçon légitime que les partisans du nucléaire, sous prétexte de sécurité de l'approvisionnement, cherchent d'abord à préserver les avantages financiers liés aux exportations.

Mis à part les palabres interminables et les rapports d'expertise, nous n'avons pas pris au sérieux l'avertissement pétrolier de 1973. La nouvelle chute des prix qui a suivi a relancé notre fringale de pétrole, de gaz et d'électricité. La fragilité de notre approvisionnement extérieur, soulignée

une nouvelle fois par la crise du Golfe, le réchauffement climatique et la situation de la pollution atmosphérique nous offrent maintenant l'occasion de prendre les mesures nécessaires pour réduire notre toxicomanie énergétique.

Mais que viennent faire les agents énergétiques fossiles dans ce débat? C'est que le nucléaire est brandi par ses partisans comme la possibilité de nous libérer de ces produits et de leurs effets néfastes. Une illusion bien sûr, puisqu'il faudrait couvrir le pays de centrales nucléaires pour y parvenir, une solution irréalisable, matériellement et financièrement. De plus les réserves d'uranium seraient épuisées bien avant.

On peut tourner la source nucléaire sous toutes ses faces — substitution, sécurité, durée, coût — elle n'offre pas d'issue. Les seules voies raisonnables à terme, celles qui garantissent à la fois la sécurité de l'approvisionnement dans la durée et la préservation de l'équilibre écologique, passent par les économies — techniques et processus — et par les énergies renouvelables.

La première voie a été suffisamment explorée par le groupe d'experts des scénarios énergétiques et répercutée dans ces colonnes pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister. Remarquons seulement le silence officiel qui règne au sujet des conclusions de cette étude, pourtant commandée par les autorités. Il faut maintenant édicter les règles qui favorisent la diffusion de ces techniques, établir des prescriptions ou mieux encore adopter des prix conformes à la rareté de l'énergie. La seconde voie, celle des énergies renouvelables, ouvre un marché parfaitement adapté aux capacités de l'industrie helvétique, un marché qui d'ailleurs débordera très vite nos frontières.

Cette reconversion exigera des investissements importants. L'abandon du nucléaire évitera pour le moins des dépenses mal placées et donnera le signe qu'attendent les multiples agents économiques et les professionnels pour se lancer à plein régime dans les techniques d'avenir.

L'heure européenne

(jd) Le projet d'ordonnance fédérale sur la main-d'œuvre étrangère va à rebours du bon sens (DP 1004). Plutôt que d'essayer un rapprochement avec la liberté de circulation des personnes qui prévaudra dans l'Espace économique européen, il renforce le particularisme helvétique et augmente encore le contingent des saisonniers.

Dans le dernier numéro de la *Revue syndicale suisse*, l'Union Syndicale Suisse (USS) explique ses positions relatives à la politique des étrangers. L'organisation syndicale prend clairement position en faveur de la libre circulation des travailleurs, dans le cadre d'une limite quantitative et de la suppression du statut de saisonnier. Par libre circulation des travailleurs, il faut entendre le libre accès au marché de l'emploi, la libre circulation après l'entrée en Suisse (changement de travail et de profession) et le droit de rester en Suisse au terme de l'activité professionnelle.

L'USS propose de maintenir un plafond quantitatif global du nombre des travailleurs étrangers, mais de remplacer le système actuel, complexe, par un sys-

tème simple. Le contingent comprendrait tous les types de permis et le nombre de saisonniers serait limité à 60'000 — contre 160'000 aujourd'hui — uniquement pour des emplois temporaires justifiés par les conditions climatiques dans les cantons de montagne, avec droit au regroupement familial.

L'USS insiste sur le maintien de l'obligation d'une autorisation lors de la première admission, non seulement pour garantir le respect du plafonnement, mais aussi pour s'assurer de la sécurité sociale des nouveaux travailleurs (observation des normes légales et contractuelles).

Selon Beat Kappeler, il ne faut pas s'attendre à une vague importante d'immigration: le développement rapide du sud de l'Europe et des taux de natalité parfois plus faibles que dans le nord annon-

cent le tarissement proche des migrations de masse. Par ailleurs, la Suisse conservera toute son autonomie face à l'immigration des pays non membres de l'EEE, d'où viennent actuellement les contingents de travailleurs au plus fort taux de croissance.

Un nivellement des salaires vers le bas et une progression du taux de chômage ne sont guère à craindre non plus si l'on se réfère à l'expérience des régions les plus riches de la Communauté.

Si l'adhésion à l'EEE nous obligera à réviser en profondeur notre attitude à l'égard des travailleurs étrangers, il ne faut pas négliger les entraves à la libre circulation internes au marché suisse du travail: celles érigées par les professions libérales, les conditions exigées par les collectivités publiques (non-reconnaissance des diplômes et obligation de résidence), l'absence de libre passage au sein de la prévoyance professionnelle et l'insuffisance de mesures efficaces pour la promotion des femmes sur le marché de l'emploi. ■

LE CONSEIL FÉDÉRAL ET LA HAUSSE DU TAUX HYPOTHÉCAIRE

De l'effet placebo au remède actif

(ag) Le Conseil fédéral décide donc de réagir contre la quatrième hausse du taux hypothécaire annoncée par l'UBS, puis par ses suiveurs. En soi cette prise de position est d'importance. Elle exprime un désaveu du libéralisme économique: Les lois du marché financier, qu'interprètent les grandes banques, ne coïncident pas avec l'intérêt général tel que l'apprécie l'autorité politique.

Chacun analyse donc la situation immédiate et suppose l'évolution à sa manière. Les banques constatent la défaillance de l'épargne traditionnelle et considèrent cette désaffectation comme durable: les besoins mondiaux de financement et la lutte contre l'inflation maintiendront à moyen terme des taux élevés. Le Conseil fédéral est soucieux, quant à lui, de laisser se développer les premiers effets de la politique monétaire de la Banque nationale; il redoute des mesures qui relanceront l'inflation au moment même de la décrue.

Le gouvernement a donc renoncé à une des deux mesures contre-feu qu'il a, en

toute hâte, mises en consultation: une facturation des intérêts supplémentaires au-dessus de 6,5%, non exigibles pendant deux ans ou plus et ajoutés au capital dû. Il s'est contenté, mesure d'urgence superficielle, d'une surveillance

DOSSIER DE L'ÉDITO

Solaire individuel

(jd) Pour 40'000 francs, il est possible d'installer sur le toit de sa maison une centrale solaire de 3 kW, une puissance suffisante pour couvrir 70% des besoins en électricité d'une famille de quatre personnes. Dans le cadre du projet «Megawatt», huitante installations de ce type ont été posées en Suisse. Certes le prix de revient du kW — 50 cts — est encore trois fois plus élevé que l'électricité du réseau, mais la diffusion à grande échelle de cette technique ne peut qu'abaïsser ce coût. La production décentralisée d'électricité n'est donc plus une utopie; elle deviendra concurrentielle si la collectivité crée les conditions de son développement. Tel est l'enjeu de la votation du 23 septembre: dans quelle direction et pour quel avenir engager les moyens financiers de notre politique énergétique?

La crise, entre autres conséquences, a entraîné un repliement sur des places-refuge, dont notamment la Suisse, de capitaux moyen-orientaux très importants. D'où de considérables liquidités, placées évidemment à très court terme et sans que les taux baissent de manière significative.

Amortissement accéléré

Interrogé par DP sur l'idée soutenue, notamment par l'Union syndicale suisse, d'une accélération des amortissements en lieu et place d'une quatrième hausse, et pour un montant équivalent, M. Reymond Pidoux de la Banque cantonale vaudoise constate:

— nous avons abondance de liquidités, le problème est celui des taux et non pas celui du financement;

— rien n'empêche un particulier d'amortir en rythme plus accéléré. S'il le souhaite, nous acceptons sans autre;

— la demande de la clientèle est, vu

les taux élevés, de ralentir ou supprimer temporairement les amortissements;

— notre rythme ordinaire (2%) est suffisamment élevé.

Il n'a pas envisagé les deux points suivants:

— pour le particulier, si le déboursement est le même, l'amortissement supplémentaire d'un montant équivalent à la quatrième hausse réduit sa dette et n'est pas versé à fonds perdu.

— pour la banque, la liquidité obtenue par l'amortissement supplémentaire est acquise sans frais (ce n'est pas un profit, mais une variation dans la nature de ses actifs) et permet de financer des opérations à rendement plus élevé.

des prix étendue aux services bancaires, comme le réclament les consommateurs.

Le report de l'exigibilité de la dernière hausse aurait présenté des difficultés techniques. Aurait-t-on exigé par exemple des intérêts sur les sommes bloquées? En soi, c'est une proposition qui allait à contre-courant. Alors que les Suisses sont surendettés, il eut été contre-productif, par décision légale, d'augmenter cet endettement. Cette proposition était économiquement mal fondée et de surcroît dépourvue de sagesse.

Effet placebo

Quant à la surveillance des prix, elle permettra d'obtenir plus de transparence, dans un domaine qui l'est fort peu. Certes, la concurrence ne joue pas pour les détenteurs d'hypothèques anciennes: s'ils quittent leur banque, celle qu'ils choisiront leur appliquera le taux des hypothèques nouvelles. Il seraient perdants. Donc ligotés (cf. J.-P. Ghelfi, DP 1006). La peur d'une décision ou d'un jugement de M. Prix peut inciter les banques à la prudence. Mais il est évident que la tâche du surveillant est rendue difficile par l'activité polyvalente des banques. Si des marges étroites leur sont imposées sur un seul secteur de leur activité, sera-ce au détriment des autres, notamment les comptes courants ouverts aux entreprises? Les arbitrages seront difficiles. Proposition utile toutefois pour le très court terme et l'effet placebo.

A ranger sans hésiter dans les proposi-

tions dérisoires, celle du Vorort qui demande que l'on découple la fixation des loyers et l'évolution du marché de l'argent. Par quel miracle les propriétaires pourraient-ils ignorer (c'est-à-dire ne pas reporter) leurs charges réelles?

Grand-père et son épargne vieillissent

L'épargne de grand-père, qui, comme on dit, reposait en toute sûreté sur un carnet d'épargne, si possible garanti par l'Etat, a comme grand-père pris un coup de vieux.

Les banques elles-mêmes ont appris à leurs clients qu'on pouvait sans renoncer à la sûreté viser des rendements supérieurs. La clientèle sait être plus mobile, plus liquide. L'épargne est devenue de court terme, c'est-à-dire inadaptée au financement du long terme, tel le prêt hypothécaire. C'est une première évidence.

L'autre donnée est le surendettement

hypothécaire des Suisses (voir le tableau ci-dessous). Cette charge énorme était admissible dans une situation d'argent bon marché; elle est pour l'économie trop lourde si les taux suisses s'alignent ou se rapprochent des taux européens. En outre il est absurde qu'une telle masse oscille tout entière au gré de la conjoncture.

Une politique de stabilisation devrait donc se donner deux objectifs:

— un allègement du marché hypothécaire;

— un financement par le long terme.

L'allègement implique une accélération de l'amortissement des hypothèques anciennes (voir l'encadré), une exigence accrue d'apport de fonds propres, un taux élevé d'amortissement pour les hypothèques nouvelles.

Certes, de telles règles contrarieraient l'accès à la propriété, mais l'assainissement passe par là.

Le deuxième objectif suppose une large intervention des caisses de pension sur le marché immobilier; soit par la possession d'immeubles, domaine où elles doivent retrouver leur liberté inopportunément limitée par les arrêtés fédéraux urgents de 1989, soit par des prêts aux sociétés de logement ne poursuivant aucun but spéculatif.

L'illusion serait de croire qu'en ce domaine il suffit d'une mesure temporaire pour que les choses reprennent à nouveau leur cours ordinaire. Toujours l'opposition entre le structurel et le conjoncturel. Or on est dans le structurel. Cela implique la mise en place d'une politique de concertation (des arrêtés pouvant être utiles comme menace de contrainte ou comme contrainte de dernier ressort) qui tende à la fois au désendettement hypothécaire et à la mise en place de son financement stable. ■

L'endettement hypothécaire des Suisses

Année	Endettement hypothécaire total – mia de francs	Endettement hypothécaire par habitant – francs
1980	164,2	25'793
1985	246,2	37'966
1988	333,7	50'408
1989	376,8	56'046

A l'extrême-gauche zurichoïse, la dissolution des POCH (organisations progressistes) est suivie d'un changement de stratégie du SAP (Parti socialiste ouvrier) qui renonce à son existence comme parti politique et vise à devenir un courant national groupé autour de la revue *Bresche* (sœur cadette de *La Brèche*).

EN BREF

Les «Démocrates suisses» (ex-Action Nationale) ont renoncé à la course des élus de la ville de Berne parce que ce n'était pas une simple excursion et qu'un sujet «sérieux» — l'exécution des peines en rapport avec la drogue, comprenant la visite de pénitenciers — était au programme.

Les électeurs bernois ne s'intéressent pas aux détails du financement de la politique. La «Liste libre» avait lancé une récolte de signatures à l'appui d'une initiative pour obtenir l'obligation pour tous les partis participant à une élection ou à une votation de présenter leur budget. Les 15'000 signatures ne pouvant pas être réunies dans le délai légal, la récolte a été interrompue.

COURRIER

La voix romande

A propos de l'article «A qui appartient le français?» (DP 1005).

Je tiens à vous informer que le 19 septembre, la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin rencontrera une délégation du gouvernement français afin de rappeler à nos voisins que la langue française nous est commune et que les rectifications de l'orthographe ne sont pas seulement l'affaire de Paris.

C'est de la Suisse romande et de la Conférence des chefs de département qu'est partie l'initiative visant à la participation de notre pays au sommet francophone: il en est de même aujourd'hui avec l'orthographe, cela suivra peut-être jusqu'à Berne.

Robert Gerbex

Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement

AUGMENTATION DES TARIFS CFF

Eh! bien, payez maintenant!

(p) Otto Stich est un ministre des finances qui sait compter. Les CFF en ont eu une nouvelle confirmation ces derniers temps. Alors que la Confédération contribue, à raison de 41 millions de francs par année depuis 1987, à l'abaissement du prix de l'abonnement demi-tarif, voilà que le Département fédéral des finances veut rogner 19 millions sous prétexte que ce cadeau aux usagers ne coûte aux CFF que 22 millions par an.

C'est une étude du bureau Infrac qui parvient à ce résultat. En conséquence de quoi les CFF devront augmenter leurs tarifs de 12,5% en moyenne au printemps prochain, au lieu des 10% initialement prévus.

Nous ne chercherons pas à savoir quels chiffres sont justes. Ce qui nous intéresse davantage, ce sont bien les effets de ces décisions sur le long terme.

C'est en 1986 que le parlement, comme mesure de lutte contre le dépérissement des forêts et sur proposition du Conseil fédéral, votait un crédit-cadre de 490 millions de francs à dépenser sur six ans. Cette somme devait principalement servir à abaisser le «prix d'entrée» sur le réseau des transports publics, notamment par l'introduction en 1987 de l'abonnement demi-tarif à 100 francs (au lieu des 360 francs qu'il coûtait précédemment). L'objectif de ces mesures était de provoquer un transfert de la route au rail. Dans son Message, le Conseil fédéral écrivait: «Selon nos estimations, le transport public devrait augmenter d'environ 660 millions de voyageurs-kilomètres, ou de 4 pour cent.» Objectif largement atteint, puisque 1,9 million de personnes possèdent leur abonnement et que ce sont plus de

2000 millions de voyageurs-kilomètres supplémentaires qui ont été acheminés par les transports publics entre 1986 et 1988. Et si les transports privés enregistraient aussi une augmentation de leurs prestations en chiffres réels, ils perdraient un peu de terrain durant la même période en chiffres relatifs. Enfin, on estime aujourd'hui que sur cent voyageurs possédant un abonnement demi-tarif, vingt se déplaçaient en voiture avant son introduction (voir le graphique de la page suivante).

Un nouveau changement de prix du demi-tarif, qui coûte 110 francs depuis cette année, serait mal accueilli et les CFF ont pris la sage décision de n'y pas toucher; ce sont donc les billets qui seront plus fortement augmentés que prévu initialement.

Cette affaire est déplaisante à plus d'un titre. En premier lieu, les utilisateurs des transports publics auront l'impression de se faire arnaquer. Alors que des efforts furent déployés en 1987 pour les encourager à laisser leur voiture au garage, on les fait passer à la caisse à peine installés dans les wagons: première augmentation des tarifs en 1989, augmentation de 10 francs du prix de l'abonnement en 1990 et nouvelle hausse en

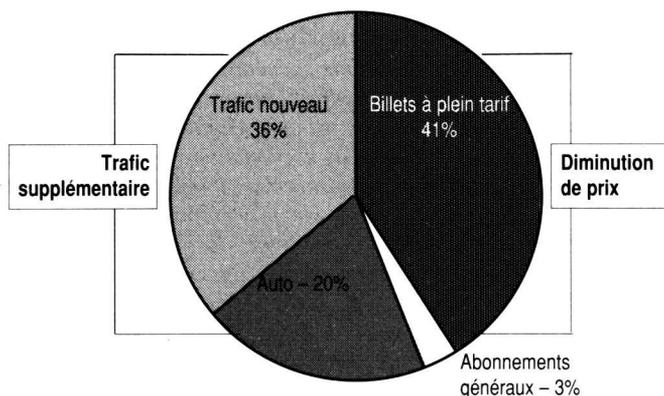
Le prix du «non-train»

Les coûts externes du trafic sont un sujet fort controversé. Certains les estiment à plus d'une dizaine de milliards de francs pour les transports privés, supportés par les collectivités ou par les entreprises et les particuliers. Prenons un seul exemple, concret, celui des blessés par accident. En 1987, 41 personnes ont été blessées (arrêt de travail supérieur à 14 jours) dans des voyages en train, alors que 25'929

l'étaient en se déplaçant en voiture. En supposant que tous les déplacements effectués en voiture se soient faits en train, c'est 252 blessés que nous aurions eu à déplorer. La route a donc «produit» un surplus de 25'677 blessés, sur une année, dont chacun a manqué son travail pendant au moins deux semaines. Quel est le coût, en drames humains et en francs, de ces accidents? C'est à ça aussi qu'il faut penser en parlant du prétendu «coût» des transports publics.

C'est bien plutôt le prix de leur non-existence qu'il serait intéressant de connaître.

Quels voyages avec le 1/2 tarif ?



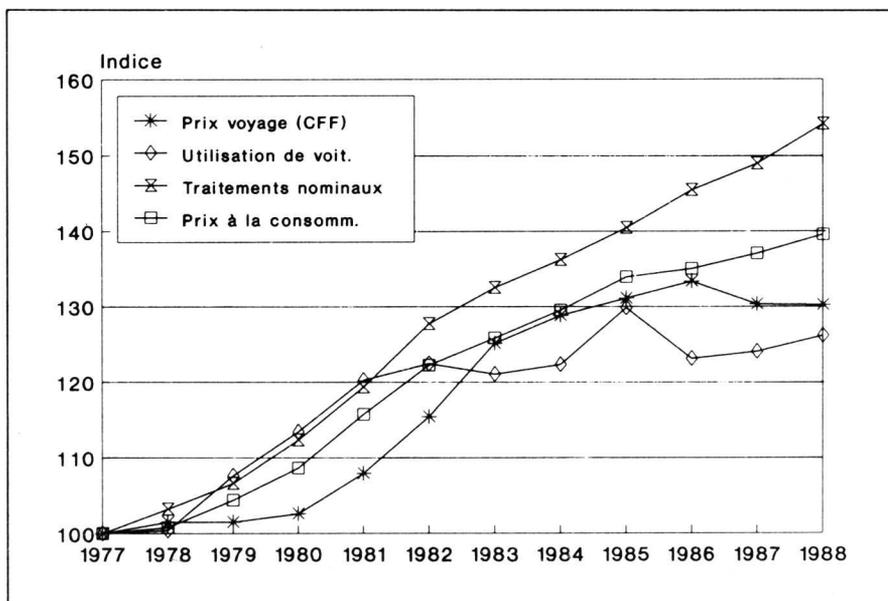
On constate que sur cent voyages effectués avec un abonnement 1/2 tarif, 41 se faisaient avant 1977 avec des billets à plein tarif, 3 avec un abonnement général, 20 en voiture, alors que 36 déplacements n'étaient pas effectués. (Source: *Tages-Anzeiger*, 30.08.90.)

1991. Les mesures décidées l'étaient pourtant pour six ans afin qu'après un essai de cinq ans le parlement puisse décider de les reconduire définitivement ou de les supprimer. Trop de changements pendant cette période risquent de compromettre la valeur des résultats de cette expérience.

Le coût de la vie augmentant, il faut certes bien que les CFF puissent adapter leurs tarifs. Mais il faut dire et redire qu'ils se trouvent en situation de con-

outre des améliorations dans les prestations et le confort, soit abaisser ou au moins maintenir les tarifs, soit augmenter le coût d'utilisation de la voiture. C'est jusqu'à maintenant, par manque de courage politique, toujours la première solution qui a prévalu — les nombreux abonnements écologiques apparus ces dernières années en Suisse représentent en fait une sorte de dumping obligé si les transports publics veulent maintenir leurs positions. Cette solution

Le coût d'utilisation: train et voiture



currence déloyale avec la route: le coût d'utilisation d'une voiture croît en effet moins rapidement que celui d'utilisation du train, et cela malgré l'existence de l'abonnement à cent francs (*voir le tableau LITRA ci-dessous*). Le choix politique est donc clair: pour que les transports publics continuent à renforcer leur part de marché, il faut,

n'est financièrement pas viable à long terme et elle a le désavantage d'encourager la mobilité par des prix faussés. Le moment est donc venu de rendre l'utilisation de la voiture plus chère en intégrant dans son coût d'usage les frais externes actuellement supportés par la collectivité (lutte contre la pollution) ou par tout un chacun (accidents, dégâts aux bâtiments, etc). La décision n'est certes pas facile tant elle touche un domaine symboliquement chargé, mais elle est la seule qui permettra de faire payer à chacun le véritable prix de ses déplacements, donc de ses nuisances. ■

MÉDIAS

Forte concurrence sur le marché des journaux spécialisés dans les programmes de radio et de télévision en Suisse alémanique. L'hebdomadaire *Tele*, de Ringier, publie un *miniTele* joint en supplément à diverses revues et quotidiens (tirage actuel: 550'000 exemplaires). *TR 7*, édité par plusieurs journaux et Publicitas, envisage la parution d'un *TR 7 extra* et l'éditeur du *Tages-Anzeiger* publie un *TV Plus* dont le tirage se monte à 740'000 exemplaires.

Ringier lance en Tchécoslovaquie le journal économique *Profit* et publie une édition spéciale de son hebdomadaire *Cash* pour les lecteurs de *Die Wirtschaft*, principal journal économique de la RDA.

Mario Cortesi, journaliste libre âgé de 25 ans, et les trois autres personnes réunies à Bienne le matin du 20 septembre 1965 pour fonder un bureau de presse, s'imaginaient-ils que 25 ans plus tard le Bureau Cortesi serait largement connu dans toute la Suisse pour ses travaux journalistiques, ses productions filmées, ses activités publicitaires et de relations publiques et son hebdomadaire régional *Biel-Bienne*, fondé en 1978? Nombreux sont les collaborateurs du Bureau Cortesi qui ont fait ensuite connaître leur qualification dans le domaine de la communication. L'agence a maintenant 25 ans et celui qui lui a donné son nom le double.

Un médecin admirable

Ayant regardé à la TV cette pièce de Jules Renard qui s'appelle *L'Écornifleur* (bien mauvaise, selon moi), j'ouvrais sans songer à mal ce livre exquis du même Renard, édité en son temps par Mermod: *Ragotte - Nos Frères inférieurs*, avec des dessins de Vallotton. Et tombais sur ce petit croquis: «On lui dit: "Prends les souris et laisse les oiseaux", "La différence est subtile, et le chat le plus fin, quelquefois, s'y trompe"».

On lui dit: «Tue les Iraniens, mais ne touche pas au Koweït.» Moi je veux bien, et vous allez me dire que Saddam Hussein est censé avoir plus de discernement qu'un chat... Malgré tout...

A propos, si vous désirez comprendre ce qui s'est passé en Iran, et en Irak, et au Pakistan — et ce qui se passera demain en Syrie, ou en Afrique du Nord, ou en Birmanie — bref, un peu partout dans le monde, je ne saurais trop vous recommander ce très beau livre de Frédéric Saegesser, intitulé: *César Roux, son époque et la nôtre* (à l'Aire).

Il y a tout d'abord, par un homme hors du commun, le portrait d'un autre homme, exceptionnel, et qui a marqué et la ville de Lausanne et le canton de Vaud tout entier: un de ces grands patrons, un de ces grands médecins, de ces grands chirurgiens, qui font irrésistiblement penser au docteur Larrivière, qui apparaît à la fin de *Madame Bovary*, de Flaubert. «*Dédaigneux des croix, des titres et des académies (...), paternel*

avec les pauvres et pratiquant la vertu sans croire. (...) Son regard, plus tranchant que ses bistouris, vous descendait droit dans l'âme et désarticulait tout mensonge à travers les allégations et les pudeurs (...), quarante ans d'une existence laborieuse et irréprochable.»

Mais au-delà, le tableau de toute une époque (la fin du XIX^e siècle et le premier tiers du XX^e — César Roux meurt en 1934). Mais au-delà encore, un «Essai sur le développement de la chirurgie durant ces cent dernières années». Mais au-delà enfin, des considérations sur «*Les comptes de l'humanité*» c'est-à-dire sur la destinée des hommes dans les... j'allais dire: dans les siècles à venir... Peut-être faut-il dire: dans les décennies, dans les années à venir...

Et là, j'en reviens à ce que je disais plus haut: vous désirez comprendre?

«*Que faire lorsque les deux tiers de la population algérienne ont moins de 18 ans et que cette population augmente de 850'000 êtres humains par an? Je con-*

nais l'Algérie d'avant la libération, j'y suis allé pendant la guerre et depuis à maintes reprises depuis la libération. Il y a dix-huit ans, en voyant exploser la population infantile, je disais à mon ami le maire d'Alger, le professeur Bachir Mantouri, que cet afflux formidable d'enfants succédant à la joie de la libération allait leur poser d'immenses problèmes. Bachir Mantouri était à la fois optimiste et pessimiste en déclarant que dorénavant on pourrait scolariser toute la jeunesse algérienne, mais d'autre part avouait ne pas savoir ce que le gouvernement algérien pourrait faire avec des jeunes gens arrivés à l'adolescence ou l'âge adulte après avoir acquis une formation plus ou moins différenciée.

Le fait est qu'actuellement, sur cinq jeunes Algériens de 18 ans, quatre ne trouvent pas de travail et sont donc exclus de la société. Ces jeunes gens inactifs se rassemblent, sont fort tentés par l'intégrisme musulman. Ils n'y trouvent pas une solution mais un refuge.»

Lisez *César Roux* — c'est un livre d'une grande richesse, écrit par un homme de cœur. ■

À CHACUN SON LOBBY

Les panthères grises sortent leurs griffes

(cfr) Le lancement, ce printemps, d'une initiative fédérale «pour une compensation intégrale du renchérissement pour les rentes en cours de la prévoyance professionnelle» a été à peine remarquée.

Le comité d'initiative est composé de sept hommes inconnus sur le plan national et membres d'organisations telles que les Panthères grises, de Bâle, le Groupement syndical des retraités AVS de Fribourg, et l'Association suisse des retraités. Ces trois groupements qui, par leur activité, font partie du lobby des vieux, ne se contentent pas d'aménager les loisirs des aînés.

Pour compenser leur faible impact sur le plan national, les initiateurs ont constitué un comité de patronage qui réunit des personnalités alémaniques appartenant, en ce qui concerne les élus aux Chambres fédérales, aux partis évangélique, UDC, PDC, socialiste ainsi qu'à l'Alliance des indépendants.

L'initiative, conçue en termes généraux, propose: «*Toutes les institutions de la prévoyance professionnelle qui versent*

des rentes doivent accorder aux bénéficiaires une compensation du renchérissement.» Quelques principes à respecter par le législateur sont encore précisés.

Les «Panthères grises» bâloises sont un mouvement actif créé en 1984 et qui a déjà à son bilan le lancement d'un référendum contre l'achat de véhicules des transports en commun jugés archaïques. Il compte environ 500 membres, a une activité militante et d'entraide et publie un bulletin trimestriel intitulé *Panther Post*. L'âge pour adhérer semble bien inférieur à celui de la retraite puisque le rédacteur est né en 1936.

Le programme pour ces prochains mois des assemblées mensuelles consacrées à des problèmes d'actualité prévoit des exposés de trois conseillers d'Etat, de Helmut Hubacher sur l'initiative AVS du parti socialiste et des syndicats, du président de la direction de la Banque cantonale, ainsi que du journaliste bien connu Oskar Reck, un septuagénaire, qui traitera la question: «Y a-t-il encore un sens de faire de la politique à notre âge?» ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),

Charlotte Feller-Robert (cfr), André Gavillet (ag),

Charles-F. Pochon (cfr), Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Martial Leiter

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

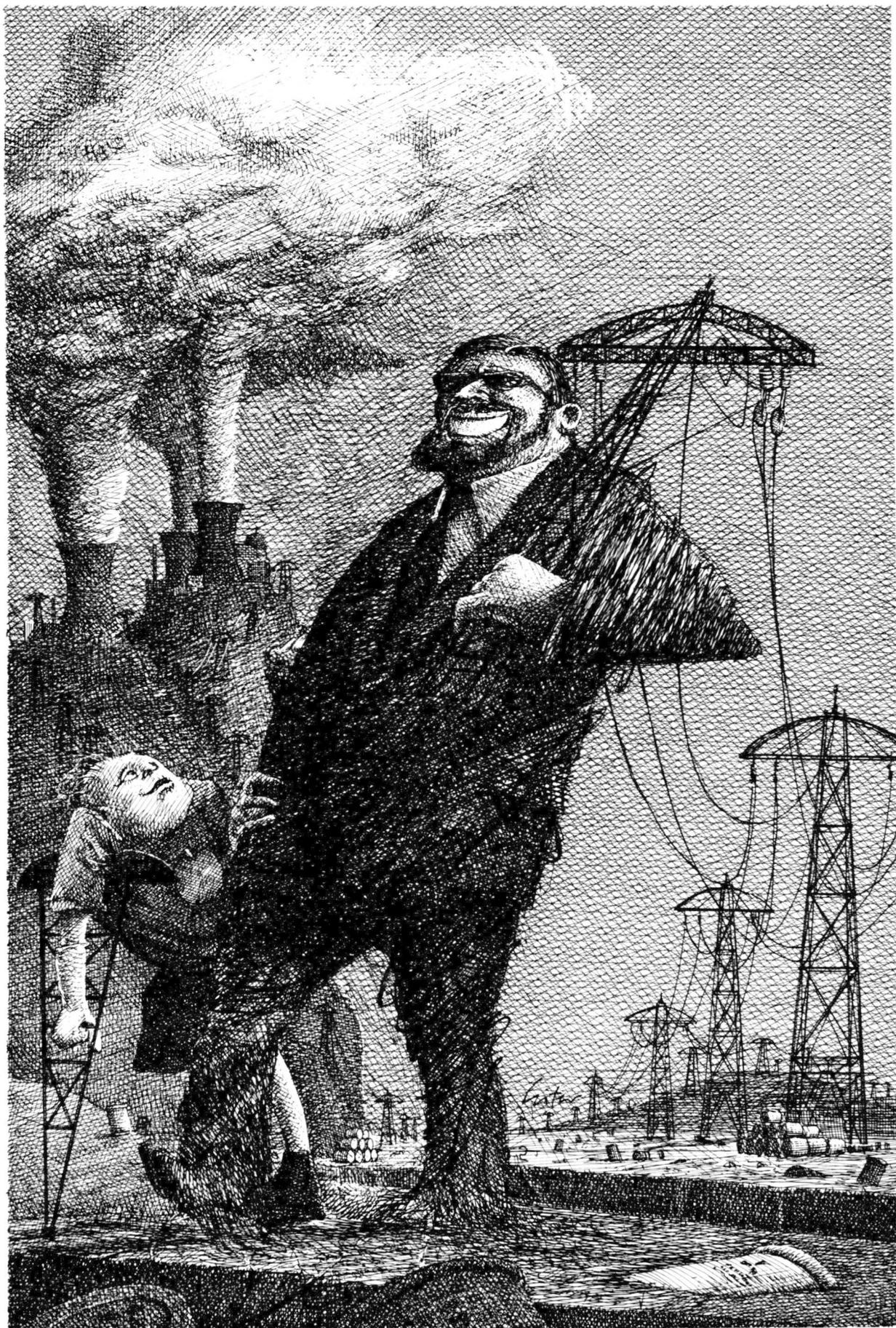
Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA



Le flot ne peut que s'accroître

(cfr) La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures ont choisi le thème des migrations pour la conférence annuelle sur la coopération. Un record absolu de participation — 700 personnes — qui montre l'intérêt porté à cette question.

Le monde ne fait qu'un; l'interdépendance est une réalité; beaucoup de nos activités ont des répercussions indirectes. Commerce, pollution, tourisme, médias et même coopération au développement ne sont pas neutres et peuvent contribuer au déplacement massif de populations. A l'heure actuelle, le Haut-Commissariat pour les réfugiés comptabilise 15 millions de réfugiés au sens des Conventions de Genève. Les 90% se trouvent dans les pays en développement; près de la moitié en Afrique où ils reçoivent environ 60 centimes par jour alors que la population des pays d'accueil gagne en moyenne 1 franc par jour. Beaucoup plus grave encore, on estime à 450 millions le nombre de réfugiés «écologiques», c'est-à-dire les personnes déplacées par la sécheresse, la désertification, les inondations. C'est donc l'écume de la vague seulement qui atteint l'Europe, et encore.

Mieux vaut prévenir...

L'exode rural est de loin la plus importante des migrations. Aucun chiffre n'est avancé (les chiffres recouvrent en partie ceux des réfugiés écologiques), mais on sait que dans de nombreux pays en développement plus de la moitié des habitants réside maintenant dans la capitale avec le chômage que l'on connaît. Et c'est avec raison que le thème de la journée était intitulé «migrations» et non «réfugiés», car les migrations intérieures ont une relation avec le nombre des réfugiés. Les deux phénomènes ont les mêmes causes, c'est-à-dire l'absence de paix, le manque de travail et de libertés. Elles ne sont que des symptômes d'un même mal: l'inégalité, l'injustice, politiques ou économiques, ou comme l'a résumé Walter Schmid, de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés, la différence d'espérance de vie.

Des questions graves se posent dans l'immédiat: combien de temps l'Afrique, par exemple, pourra-t-elle supporter ses millions de réfugiés au sens strict du terme? Combien de temps le tiers monde tiendra-t-il sous la masse de l'exode rural et des réfugiés écologiques sans que des tensions sociales n'aboutissent à la création massive de réfugiés politiques? Il ne s'agit donc pas seulement de penser mesures d'intégration dans le pays d'accueil ou mesures de réinsertion dans le pays d'origine, mais mesures de prévention. En plus, seule une action internationale concertée et massive peut venir à bout des problèmes.

Il est évident que la défense des droits de l'homme et la protection des minorités sont des mesures préventives très importantes. Dans ce sens les médias jouent un rôle clé. En l'espace de six mois, depuis les événements d'Europe de l'Est, une bonne partie des pays africains ont annoncé des mesures allant dans le sens du multipartisme, et ceci bien plus sous la pression interne d'une population informée que sous la pression externe des donateurs. Mais les médias jouent aussi un rôle néfaste. *Dallas* et *Dynasty* ont été cités à plusieurs reprises, qui véhiculent une conception de la richesse tombée du ciel ou acquise illicitement et des valeurs limitées à un égoïsme forcé. Des feuilletons de ce genre font beaucoup plus de mal que des projets de développement mal adaptés et des experts ethnocentriques.

Mais les mesures d'augmentation du revenu sont devenues au moins aussi importantes pour prévenir les migrations et freiner l'augmentation du nombre de réfugiés. Or les efforts d'amélioration du niveau de vie se heurtent au taux de croissance de la population: tant que le travail des enfants sera nécessaire pour assurer un revenu à la famille, tant

que les familles n'auront pas assez d'argent pour laisser les filles aller à l'école et tant qu'il n'y aura pas d'assurance-vieillesse, le taux de natalité ne diminuera guère; or revenu et natalité sont intimement liés. Encore faut-il que les richesses soient bien distribuées et qu'on pense en priorité aux régions rurales et économiquement faibles. Même en Suisse l'exode rural a entraîné des mesures de soutien aux régions. La diversification des activités a joué un rôle clé: que serait devenu le Valais sans le ski? Dans le cadre du commerce international, les produits de base se vendent à des prix ridicules et beaucoup de pays en développement n'ont rien d'autre à exporter. A quand un système de garantie ou de compensation qui permette aux paysans du tiers monde de dépasser le minimum vital et de ne pas devoir tout abandonner pour les espoirs fallacieux de la ville?

Le rôle de la Suisse

La Suisse pourrait — la Suisse devrait — dans son intérêt propre soutenir toutes ces mesures. Beaucoup de voix se sont élevées pendant cette journée de la coopération pour que le Conseil fédéral soit plus courageux, qu'il prenne plus d'initiatives sur le plan économique et sur le plan politique. Notre pays ne fait pas partie des Nations-Unies mais notre administration centrale est respectée et écoutée à l'étranger pour son sérieux. Les initiatives peuvent se lancer sur un plan bilatéral, en contactant d'autres gouvernements.

Face au problème des migrations, la coopération au développement n'est qu'une goutte d'eau. Seules des mesures multiples, coordonnées et massives pourront venir à bout de ce phénomène, lourd d'instabilités et de conflits. ■

Date-limite

Le Grand Conseil argovien a accepté à une large majorité une motion radicale demandant de limiter à douze ans la durée pendant laquelle un conseiller d'Etat peut diriger un même département. Ce sont des observations faites dans l'industrie — où les cadres occupent en moyenne un poste pendant dix ans — qui ont motivé cette initiative.